

ad 03.418

Initiative parlementaire
Règlement du Conseil national (RCN). Révision totale

**Rapport du 10 avril 2003 de la Commission des institutions politiques
du Conseil national**

Avis du Conseil fédéral

du 21 mai 2003

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'art. 21^{quater}, al. 4, de la loi sur les rapports entre les conseils, nous vous informons que nous approuvons sans réserve le rapport du 10 avril 2003 de la Commission des institutions politiques du Conseil national.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

21 mai 2003

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Pascal Couchepin
La chancelière de la Confédération, Annemarie Huber-Hotz

Initiative parlementaire. Règlement du Conseil national (RCN). Révision totale. Rapport du 10 avril 2003 de la Commission des institutions politiques du Conseil national. Avis du Conseil fédéral

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	22
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	03.418
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	10.06.2003
Date	
Data	
Seite	3527-3527
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 341

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.